



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

17269-F

Distr. LIMITEE
IPCT.75(SPEC.)
13 décembre 1988
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Réunion d'experts sur les petites et moyennes
entreprises, y compris les coopératives
Manille (Philippines), 14-17 novembre 1988

RAPPORT*

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

1. La réunion d'experts sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives pour la région de l'Asie, s'est tenue à Manille (Philippines), du 14 au 17 novembre 1988. Cette réunion avait été organisée par l'ONUDI, en coopération avec le Département du commerce et de l'industrie et l'Institut des petites industries de l'Université des Philippines.

2. La réunion a été ouverte par M. Ceferino Pollosco, sous-secrétaire au Département du commerce et de l'industrie, qui a invité les participants à examiner des aspects non traditionnels du développement des petites et moyennes entreprises. Les approches "nouvelles" et "novatrices" énumérées consistaient notamment à accorder aux petites et moyennes entreprises l'exclusivité de fabrication de certains produits; à créer des services communs de production et de commercialisation; et à simplifier les mécanismes bureaucratiques, grâce en particulier à la décentralisation, afin que les entreprises puissent prendre plus facilement des initiatives. M. Pollosco a mentionné certaines des mesures d'encouragement et d'incitation mises en oeuvre par le Gouvernement philippin à l'intention de ce secteur. Il a signalé aux participants que le Congrès allait étudier une Magna Carta des petites entreprises qui aurait pour objet d'inciter l'économie clandestine à faire surface et à rejoindre le courant principal des activités économiques.

3. Le Directeur de la Division du Système de consultations a souhaité la bienvenue aux participants, au nom du Directeur général de l'ONUDI. Il leur a ensuite exposé l'objectif essentiel du Système de consultations qui était d'accroître la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale grâce à la promotion de nouvelles formes de coopération internationale fondées sur l'analyse des problèmes et des potentialités de sous-secteurs déterminés de l'industrie à l'échelon national et régional. Il a souligné l'importance des petites et moyennes industries en tant que pépinières de chefs d'entreprise et maillon fondamental de l'industrialisation des pays en développement. Il a instamment demandé aux participants : i) de déterminer l'incidence des mesures macro-économiques et des mesures d'appui institutionnel aux petites et moyennes entreprises sur la création d'un cadre dynamique favorable à l'industrialisation; ii) d'analyser les moyens mis en oeuvre jusqu'ici pour promouvoir ce secteur et de recommander les formes optimales d'appui, compte tenu des divers stades de développement; et, enfin, iii) de définir les principaux facteurs à prendre en considération pour promouvoir et développer une mentalité industrielle favorable à la création d'entreprises, et les principaux obstacles à ce processus.

Election du Bureau

4. Le Bureau ci-après a été élu :

Président :	Joel Mari Yu (Philippines), sous-secrétaire au Département du commerce et de l'industrie
Vice-Président :	T.D.J. Vitharana (Sri Lanka), sous-secrétaire principal au Ministère des industries et de la recherche scientifique
Rapporteur :	Amer A.A. Zaid (République arabe du Yémen), directeur du service des petites entreprises, Banque industrielle du Yémen

Adoption de l'ordre du jour

5. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après :
- Ouverture de la réunion;
 - Rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économique et la création d'emplois;
 - Création d'une infrastructure institutionnelle propre à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises;
 - Services de promotion des petites et moyennes entreprises;
 - Financement des petites et moyennes entreprises;
 - Commercialisation de la production des petites et moyennes entreprises - sous-traitance coopération nationale et internationale avec d'autres industries;
 - Micro-entreprises (secteur non structuré) - coopératives;
 - Présentation et adoption des recommandations;
 - Clôture de la réunion.

II. RESUME DES DEBATS

Rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économique et la création d'emplois

6. Les participants ont mis l'accent sur la contribution des petites et moyennes entreprises à la réalisation des objectifs économiques nationaux, notamment en ce qui concerne la création d'emplois, l'élimination de la pauvreté, la redistribution des revenus, la réduction des déséquilibres régionaux, la promotion de l'intégration verticale ainsi que les économies ou les gains de devises. Les petites et moyennes industries constituaient une pépinière de chefs d'entreprise dont le rôle déterminant dans l'industrialisation des pays en développement a été reconnu. Les possibilités d'investissements rentables se multipliaient du fait de la croissance économique et du processus de restructuration en cours dans plusieurs pays en développement.

7. En revanche, les stratégies et les politiques de développement des petites et moyennes entreprises s'appuyaient généralement sur une conception générale du rôle de ces entreprises dans le développement économique plutôt que sur une analyse rigoureuse des problèmes propres à ce secteur. Tout en reconnaissant les difficultés rencontrées en matière de concepts et de définitions, les participants ont insisté sur la nécessité de mettre au point des méthodes et des procédures de planification industrielle pour intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie globale et, notamment dans le secteur industriel. De l'avis de certains participants, les politiques macro-économiques privilégiaient systématiquement les grandes industries et notamment l'application de technologies à forte intensité de capital. Il apparaissait nécessaire de mettre en oeuvre des mesures cohérentes et

équitables, adaptées à l'importance des groupes cibles, et de préciser les éléments de la politique à appliquer afin de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux facteurs de production rares.

8. Les participants ont procédé à un échange de vues sur certains des moyens utilisés pour associer les petites et moyennes entreprises à l'exécution des plans : mise en place de mécanismes d'incitation plus efficaces; attribution auxdites entreprises, du monopole de tel ou tel produit; application d'une large gamme de mesures novatrices à caractère promotionnel comme les programmes de "parrainage"^{*}; et les investissements publics dans l'infrastructure et la recherche-développement. Les participants ont souligné que les mesures d'assistance devraient être limitées dans le temps, l'objectif ultime étant que les petites et moyennes entreprises deviennent autonomes et viables. Ces entreprises ne manqueraient pas de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs économiques nationaux, si elles apprenaient, grâce à ces mesures d'appui, à mieux s'adapter à la conjoncture.

Création d'une infrastructure institutionnelle propre à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises

9. S'appuyant sur l'expérience de leurs pays respectifs, les participants ont souligné la nécessité d'un appui institutionnel au développement des petites et moyennes entreprises. On a estimé que, durant la première phase de développement, les pouvoirs publics avaient un rôle de catalyseur à jouer dans la fourniture de cet appui. Toutefois, à mesure que le secteur se renforçait, on pouvait encourager les fédérations, associations et coopératives à prêter de leur propre initiative un appui institutionnel accru au développement des petites et moyennes entreprises. On a estimé que le point de savoir si l'appui institutionnel devait être le fait d'une seule institution (guichet unique) ou de plusieurs (guichets multiples) dépendait en dernière analyse du stade de développement du secteur. Il faudrait tôt ou tard créer des institutions spécialisées chargées de fournir les services d'appui requis, c'est-à-dire recourir à la solution "guichets multiples". On a également fait observer que l'appui offert par ces institutions devrait avoir un caractère promotionnel et non pas protecteur, cette dernière formule ne contribuant pas à instaurer un environnement stable et sain pour les petites et moyennes entreprises.

Services de promotion des petites et moyennes entreprises

10. Les participants ont estimé que les programmes intégrés pour le développement de l'entreprise qui comportaient la prestation de services de promotion polyvalents, avaient un rôle essentiel à jouer dans le développement des petites et moyennes industries, qui consistait à instaurer un environnement favorable à la croissance de ces dernières. On a fait le point des résultats obtenus dans ce domaine par divers pays. S'agissant de ces programmes on a estimé, par ailleurs, que les établissements de formation des formateurs qui existaient dans certains pays en développement, devraient accueillir des stagiaires d'autres pays, ce qui contribuerait à promouvoir la

* Le programme de "parrainage" (foster-father), mis au point en Indonésie, va plus loin que les arrangements de sous-traitance normalement conclus entre les grandes et les petites entreprises. Outre les débouchés, ce programme assure aux petites entreprises, sur une longue période, des services consultatifs en matière de technologie, de formation, de financement, etc.

coopération économique entre pays en développement. Les participants ont souligné que les programmes appliqués par l'ONUDI dans ce domaine devraient être renforcés.

11. La question de l'efficacité des services de promotion assurés dans différents pays a également fait l'objet d'un examen approfondi. Les participants se sont accordés à reconnaître que, dans les premières phases du développement des petites et moyennes entreprises, les services de promotion et les services techniques communs devraient être entièrement financés par les pouvoirs publics. On pourrait ensuite réduire progressivement les subventions et faire en sorte que le secteur privé et d'autres entités non gouvernementales jouent un rôle accru à mesure que le secteur se développe.

12. Le problème de la rénovation des petites et moyennes entreprises a suscité un vif intérêt. On a estimé que les services de promotion devraient être renforcés de manière à pouvoir assurer efficacement le dépannage du matériel, appliquer les mesures correctives nécessaires et prévenir ainsi la nécessité d'une remise en état. Il convenait de renforcer les moyens d'effectuer les études de diagnostic permettant de déterminer les causes de la sous-utilisation de la capacité des petites et moyennes entreprises. Compte tenu des conclusions de ces études, on pourrait mettre au point un ensemble de mesures correctives applicables à la rénovation des entreprises.

Financement des petites et moyennes entreprises

13. La plupart des participants ont exprimé leur inquiétude devant l'insuffisance des apports financiers au secteur des petites et moyennes entreprises. Compte tenu des risques plus élevés et des charges administratives plus lourdes liés aux prêts consentis à ces entreprises, on a estimé qu'il faudrait définir une politique et des mesures pratiques visant à leur faciliter l'accès au financement. On a par ailleurs mentionné les résultats assez positifs obtenus par certains pays grâce à la création, à l'intention des petites et moyennes entreprises, d'institutions financières spécialisées comme les banques de développement ou les sociétés de financement, parallèlement à la mise en place de systèmes de garantie du crédit.

14. Les participants ont insisté sur la nécessité de modifier le mécanisme de garanties appliquées aux prêts consentis aux petites et moyennes entreprises. Les banques de développement devraient recourir plus souvent à la formule consistant à prendre comme garantie, dans le cadre du système du crédit contrôlé, des avoirs tels que le matériel ou les locaux industriels financés à l'aide de prêts, et renoncer à leur prudence excessive qui les conduisait à appliquer des règles particulièrement rigoureuses en matière de ces garanties.

15. Les participants ont également estimé que, afin de bénéficier de fonds accrus, les chefs des petites et moyennes entreprises devraient obtenir l'appui des services de promotion pour identifier des projets rentables et élaborer des rapports de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier.

Commercialisation de la production des petites et moyennes entreprises - sous-traitance/coopération nationale et internationale avec d'autres industries

16. Les participants ont souligné l'importance des politiques et programmes visant à renforcer les institutions à même d'aider les petites et moyennes entreprises à commercialiser leurs produits. Ils ont estimé que, pour élargir

le marché intérieur et les débouchés à l'exportation, il était indispensable de moderniser ce secteur de manière à améliorer la qualité et la productivité et à réduire les coûts. Tout en reconnaissant le rôle joué par l'ONUDI, ils ont fait valoir que l'Organisation devrait d'une manière générale poursuivre son action.

17. Les participants ont noté avec satisfaction le rôle joué par la sous-traitance dans la modernisation du secteur des petites et moyennes entreprises, modernisation qui permettait de développer le marché intérieur et le marché à l'exportation. La création de bourses de sous-traitance devrait intervenir à différents niveaux. A l'échelon régional et international, la sous-traitance offrait de vastes possibilités de moderniser le secteur en cause. Il convenait d'élaborer une politique et des mesures pratiques pour créer un environnement favorable au développement de la sous-traitance.

Micro-entreprises (secteur non structuré) - coopératives

18. Les participants ont noté avec satisfaction que le rôle du secteur non structuré dans la création d'emplois dans les pays en développement était de mieux en mieux reconnu. Toutefois, on a estimé qu'il fallait mettre en place des programmes intégrés afin d'apprendre aux artisans à produire rentablement à l'échelle industrielle.

19. Les participants ont insisté sur la nécessité d'élaborer des programmes de formation appropriés portant sur les différents métiers et activités relevant du secteur non structuré. On a fait observer que, dans une large mesure, ce secteur était financé par des prêteurs privés et par d'autres sources de financement non statutaires, ce qui le privait de sa juste part des recettes.

20. A cet égard, les participants ont estimé que les associations et les coopératives industrielles pourraient servir à acheminer les capitaux vers le secteur non structuré. Ces institutions devraient également assurer à leurs membres l'appui nécessaire en leur fournissant des matières premières, une assistance à la commercialisation, etc. Les participants ont conclu que, s'il incombait aux pouvoirs publics d'appuyer par des mesures générales la promotion de ce secteur, le programme proprement dit devrait relever de la compétence d'associations, de coopératives, d'organismes non gouvernementaux, d'organismes bénévoles privés et d'autres groupements sociaux.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économique et la création d'emplois

21. Les participants ont réaffirmé que les petites et moyennes entreprises jouaient un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs économiques et sociaux nationaux : créer des emplois, redistribuer les revenus, éliminer la pauvreté, redresser les déséquilibres régionaux et promouvoir les relations intersectorielles et intra-industrielles. Pour assurer durablement le développement économique, il fallait disposer d'un tissu industriel solide, de manière à pouvoir surmonter les problèmes actuels et à relever les défis liés aux innovations techniques qui modifiaient la structure de la production et des écharges.

22. Les stratégies et politiques à appliquer devraient être adaptées aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises afin que ces dernières puissent jouer le rôle qui leur revient dans le développement économique. D'une manière générale, les méthodes et pratiques de planification laissaient à désirer à cet égard, de sorte qu'il était difficile de traduire en instruments opérationnels les déclarations de politique générale. Pour créer un environnement dans lequel les petites et moyennes entreprises puissent prospérer, il était indispensable d'assurer la cohérence entre les politiques macro-économiques et les mesures de promotion de ces entreprises. Cela permettrait également d'assurer la transparence bien nécessaire quant à la portée, aux limites et à la durée d'application des mesures d'appui, quant aux groupes cibles auxquels ces mesures étaient censées bénéficier et aux responsabilités et fonctions respectives des pouvoirs publics et des groupements privés.

23. La formulation, dans le contexte macro-économique, de politiques s'appliquant spécifiquement aux petites et moyennes entreprises était également indispensable pour établir un juste équilibre entre les considérations d'équité et d'efficacité.

24. La réunion a recommandé ce qui suit :

a) Les méthodes et pratiques de planification en vigueur qui, au plan des analyses effectuées et des orientations retenues, visent le plus souvent la production et l'affectation de ressources peu abondantes, en vue de surmonter des obstacles définis de façon générale, devraient faire intervenir des éléments susceptibles de faciliter la formulation de stratégies, de politiques et d'objectifs précis pour les petites et moyennes entreprises;

b) Les planificateurs et les décideurs devraient s'efforcer de préciser les concepts et les définitions de nature à faciliter l'étude et la formulation de mesures d'assistance adaptées aux besoins des groupes cibles de petites et moyennes entreprises;

c) Des critères devraient être définis pour favoriser une interprétation commune de la notion de petite et moyenne entreprise dans les pays en développement et la réalisation d'un large consensus à cet égard, afin de faciliter les comparaisons à l'échelon mondial et d'encourager la coopération internationale;

d) Les mesures d'appui devraient répondre aux besoins des différents groupes cibles, à l'objectif général retenu et à la politique macro-économique globale. Ces mesures devraient porter sur une période de durée déterminée de manière à encourager un climat d'efficacité, qui dynamiserait l'esprit d'entreprise;

e) Il conviendrait de mettre en place ou de simplifier, lorsqu'il en existe déjà, des mécanismes et procédures pour traduire les grands objectifs sectoriels en directives opérationnelles assorties de mesures d'incitation visant à encourager l'émergence, en temps opportun, de petites et moyennes entreprises;

f) Une coopération internationale devrait être instaurée dans divers domaines : échange de données d'expérience concernant la formulation des plans et des politiques et l'exécution des plans; systèmes d'incitation; information sur le marché afin de favoriser la spécialisation et la complémentarité; sources de financement; et fourniture de technologies et de biens d'équipement;

g) Les universités et les institutions de recherche économique devraient créer des départements chargés d'étudier les problèmes généraux des petites et moyennes entreprises et de suivre leur performance, compte tenu de l'évolution des relations économiques sur le plan national et international.

Création d'une infrastructure institutionnelle propre à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises

25. Les participants ont reconnu l'importance fondamentale de l'infrastructure institutionnelle dans la création d'un environnement propice au développement des petites et moyennes entreprises. En conséquence, la réunion a recommandé ce qui suit :

a) Dans les premières phases du développement du secteur des petites et moyennes entreprises, les pouvoirs publics devraient jouer un rôle de catalyseur, étant entendu que le secteur privé ainsi que d'autres entités non gouvernementales interviendraient davantage et assureraient l'appui institutionnel voulu lorsqu'un certain stade de développement aura été atteint;

b) Le degré de développement du secteur des petites et moyennes entreprises devrait être la considération décisive pour déterminer si l'appui institutionnel doit être fourni par une seule ou par plusieurs institutions. A un stade plus avancé, l'intervention d'institutions spécialisées serait nécessaire pour assurer le développement du secteur;

c) Les mesures d'appui institutionnel aux petites et moyennes entreprises devraient avoir un caractère promotionnel plutôt que protecteur, ce qui permettrait une expansion durable de ce secteur.

Services de promotion des petites et moyennes entreprises

26. Tout en appréciant l'importance des programmes intégrés de développement de l'entreprise, et notamment des services polyvalents de promotion, comme moyen d'atteindre les petites et moyennes industries, la réunion a recommandé :

a) De rechercher systématiquement les moyens d'améliorer l'efficacité de ces programmes intégrés en ce qui concerne la prestation des services de promotion destinés aux petites et moyennes entreprises;

b) De veiller à ce que les services de promotion et autres services techniques communs soient dans un premier temps entièrement financés par les pouvoirs publics, étant entendu qu'on pourrait progressivement réduire ces subventions et autoriser le secteur privé ainsi que d'autres entités non gouvernementales à jouer un rôle accru à mesure que le secteur se développe;

c) De renforcer les capacités institutionnelles de manière à pouvoir assurer le dépannage du matériel, élaborer les mesures correctives nécessaires, et prévenir ainsi la nécessité d'une remise en état. Les institutions en cause devraient également se doter des compétences techniques nécessaires pour élaborer un ensemble de mesures de rénovation fondées sur une analyse correcte de la situation.

Financement des petites et moyennes entreprises

27. Notant que les fonds mis à la disposition des petites et moyennes entreprises étaient insuffisants, du fait des charges administratives plus lourdes et des risques jugés plus élevés par les prêteurs, ainsi que des retards dans l'évaluation des projets et le décaissement des prêts, la réunion a recommandé :

- a) D'élaborer une politique et des mesures pratiques afin de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux institutions de financement;
- b) Selon les besoins du pays en cause, de doter les institutions financières d'un service spécial chargé de l'évaluation des projets et du décaissement des prêts en faveur des petites et moyennes entreprises ou, le cas échéant, de créer une institution financière distincte;
- c) De mettre en place des systèmes de garantie du crédit pour faire face au problème dû au fait que les risques liés aux prêts aux petites et moyennes entreprises sont jugés plus élevés;
- d) De fournir aux petites et moyennes entreprises des services de promotion efficaces afin de leur permettre d'identifier des projets rentables et d'élaborer des rapports de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier;
- e) De modifier la pratique actuelle qui consiste à majorer les garanties et qui est une des principales raisons de l'apport insuffisant de fonds aux petites et moyennes entreprises.

Commercialisation de la production des petites et moyennes entreprises - sous-traitance/coopération nationale et internationale avec d'autres industries

28. Tout en soulignant l'importance des politiques et programmes visant à renforcer les institutions chargées d'aider les petites et moyennes entreprises à commercialiser leur production, on s'est accordé à reconnaître que la modernisation de ce secteur, aux fins d'améliorer la productivité et la qualité et de réduire les coûts, était indispensable pour élargir le marché intérieur et les débouchés à l'exportation. La réunion a donc recommandé :

- a) D'intensifier le programme de coopération interentreprises dans le secteur des petites et moyennes industries (dans le cadre des relations Nord-Sud et Sud-Sud);
- b) D'élaborer une politique et des mesures pratiques pour créer un environnement favorable à la sous-traitance. Il s'agirait notamment de créer des bourses de sous-traitance à différents niveaux, étant entendu que la sous-traitance à l'échelle régionale et internationale offre de vastes possibilités de moderniser le secteur des petites et moyennes entreprises;
- c) De concevoir la sous-traitance comme une relation durable, de sorte que l'appui technologique, administratif et financier accordé de façon suivie par la grande industrie aux petites et moyennes entreprises permette à celles-ci de se moderniser systématiquement.

Micro-entreprises (secteur non structuré) - coopératives

29. Tout en notant avec satisfaction que le secteur non structuré se voyait accorder un rôle de plus en plus important dans la création d'emplois, la réunion a recommandé :

a) De mettre sur pied des programmes de perfectionnement du personnel de direction et de prestation de services d'appui polyvalents afin de transformer les micro-entreprises en établissements industriels rentables et indépendants;

b) De faire en sorte que les coopératives et autres associations industrielles servent d'intermédiaires pour l'octroi de miniprêts sous des garanties qui soient à la portée du secteur non structuré.

30. Compte tenu des conclusions et recommandations ci-dessus, la réunion a recommandé qu'il soit procédé, le cas échéant, à l'examen des questions ci-après :

Question 1 : Environnement propice à une croissance soutenue des petites et moyennes entreprises

- Formulation des stratégies et des politiques
- Liens entre la politique macro-économique et les mesures promotionnelles
- Méthodes et procédures de planification adaptées aux besoins des petites et moyennes entreprises : mesures pour faciliter leur participation à des domaines choisis d'avance et formulation de stimulants appropriés
- Formulation et exécution de programmes de développement intégré de l'entreprise

Question 2 : Amélioration de la productivité

- Infrastructure institutionnelle et services de promotion
- Transfert et mise au point de techniques destinées aux petites et moyennes entreprises
- Commercialisation de la production des petites et moyennes entreprises et amélioration de la qualité
- Programme de coopération interentreprises
- Programme de sous-traitance

Question 3 : Financement des petites et moyennes entreprises

- Politiques et mesures pratiques pour faciliter l'accès aux institutions de financement
- Mise en oeuvre effective des politiques de prêt
- Innovations dans le domaine des garanties

IV. CLOTURE DE LA REUNION

31. Après l'adoption des conclusions et des recommandations par la réunion, le Vice-Président a remercié les participants de leur contribution active et enthousiaste aux débats. Dans ses observations finales, le Directeur de la Division du Système de consultations a remercié le Gouvernement philippin, et en particulier le Département du commerce et de l'industrie et l'Institut des petites industries de l'Université des Philippines, de l'appui qu'ils avaient apporté à l'organisation de la réunion. Il a également remercié les participants du grand intérêt qu'ils avaient manifesté pour les activités de la Division du Système de consultations.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Bahreïn

Sager S. Shaheen, Chef du Service de la planification stratégique,
Ministère du développement et de l'industrie, P.O. Box 1435, Manama

France

Materne Oberlé, Chef de projet, Programme coréen-français de coopération
industrielle, Association pour la promotion et le développement industriel
(APRODI), 34, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16

Inde

Sudha Pillai, Directeur du Département du développement industriel,
Ministère de l'industrie, Udyog Bhavan, bureau N° 131, New Delhi

Indonésie

Trisura Suhardi, Directeur général du Département de l'industrie,
Ministère des petites et moyennes industries, Jl. Gatotsubroto, Djakarta

Italie

Giuseppe Bonanno, Secrétaire général, Institut de coopération et de
développement économiques internationaux, 11, Via Cola di Rienzo, 00192 Rome

Laura Frigenti, Institut de coopération et de développement économiques
internationaux, 11, Via Cola di Rienzo, 00192 Rome

Malaisie

Ismail Bin Mansor, Secrétaire général, Ministère du développement
national et rural, 7ème étage, Kompleha Kewangan, Jalan Raja Chulan,
50606 Kuala Lumpur

Papouasie-Nouvelle-Guinée

John H. Piru, Administrateur de projet, Section des petites industries,
Département du commerce et de l'industrie, P.O. Wardstrip, Waigani

Philippines

Marie Vic Maple, Secrétaire exécutif, Directeur des programmes, Conseil
de l'assistance technique, Département des affaires étrangères, PICC Building,
Roxas Boulevard, Manille

Mario M. Songco, Vice-Président, Planters Development Bank, 149 Legaspi
Street, Legaspi Village, Makati, Metro Manila

Sonia Tiong-Aguino, Directeur associé, Institute for Small-Scale
Industries, Université des Philippines, E. Virata Hall, Diliman, Quezon City

Gregorio Vergara, Président, Philippine Chamber of Handicraft Industries,
Inc., Room T-3, Sunvar Plaza, Makati, Metro Manila

Exequiel Villacorta, Vice-Président exécutif, Directeur, Banco de Oro, Aurora Boulevard, Corner Yale Street, Cubao, Quezon City

Joel Mari Yu, Secrétaire assistant, Département du commerce et de l'industrie, WDC Building, Osmena Avenue, Cebu City

République arabe du Yémen

Amer A.A. Zaid, Directeur, Unité de développement des petites entreprises, Banque industrielle du Yémen, P.O. Box 323, Sanaa

Sri Lanka

T.D.J. Vitharana, Secrétaire assistant principal, Ministère des industries et des affaires scientifiques, 48 Sri Jinaratna Road, Colombo 2

Organisme des Nations Unies

Organisation internationale du Travail (OIT)

Michael Henriques, Conseiller régional pour la gestion et le développement des petites entreprises, Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, P.O. Box 1759, Bangkok (Thaïlande)

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Le rôle des petites et moyennes entreprises dans les processus de développement économique	IPCT.60(SPEC.)
Marketing for small-scale enterprises in Latin America and the Caribbean area	IPCT.71(SPEC.)
Financement des petites et moyennes entreprises	IPCT.72(SPEC.)
Les petites et moyennes entreprises - quelques questions fondamentales relatives à leur développement	UNIDO/PC.137
Small-scale and rural industry development programmes and schemes in South-East and East Asia - An analytical synopsis of selected case studies	